



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 juillet 2022

### **Comptes de l'agriculture 2021 : Les prix agricoles s'améliorent mais ne compensent pas l'explosion des charges**

Les comptes nationaux provisoires de l'agriculture pour l'année 2021 sont parus ce jour. Le résultat brut de la branche agricole s'améliore de 16,6 %. Ce rattrapage par rapport à 2020 provient surtout de l'amélioration conjoncturelle des rendements et des prix de vente des grandes cultures, alors que les charges comptabilisées sont celles de 2020. Les autres filières ont des résultats plus mitigés, mais toutes sont confrontées à l'explosion de leurs charges d'exploitation.

Si la situation semble s'améliorer en 2021 pour la céréaliculture grâce à de bons rendements et des prix haussiers, plusieurs incertitudes demeurent sur cette filière : les prix dépendent fortement du contexte international et cette volatilité n'est pas toujours en faveur des agriculteurs, avec des prix plus faibles au moment des ventes réelles, bien loin des prix spot des marchés spéculatifs.

En matière de souveraineté alimentaire, l'évolution à la baisse en volumes des productions animales, et l'impact des aléas climatiques sur les secteurs du vin, des fruits et des légumes sont préoccupants.

En parallèle, les charges agricoles, qu'elles concernent l'alimentation animale, les engrais ou l'énergie, s'accroissent toujours plus, rendant de plus en plus délicate la rentabilité des entreprises agricoles. Le ciseau des prix, déjà observable en 2021, même s'il n'est pas pris en compte dans les analyses de la CCAN, se renforce de manière exponentielle en 2022 et fragilise le tissu économique agricole. Dans ce cadre, la profession travaille à une contractualisation entre les céréaliers et les éleveurs pour soutenir les filières fragilisées et faire face à la volatilité brutale des charges et des cours.

Dans un contexte géopolitique bouleversé par la guerre en Ukraine, des prix de plus en plus volatiles, il est impératif de permettre aux agriculteurs de tirer un revenu décent de leur activité, afin de gagner en compétitivité et de relever le défi de la souveraineté alimentaire tout en assurant la protection de l'environnement. Le nouveau gouvernement français doit continuer de veiller à la stricte application de la loi EGAlim 2, notamment dans le cadre des renégociations de tarifs en cours. Le comité de suivi des relations commerciales doit être efficace et permettre une meilleure répartition de la valeur au sein de la chaîne agroalimentaire. Et dans ce contexte de crise sociale, un chèque alimentaire durable doit être mis en place par l'Etat pour aider les foyers les plus en difficulté et par ce biais, contribuer à la bonne application de la loi EGALIM en permettant aux agriculteurs de répercuter leurs hausses de charges dans leur prix de vente.

#### **Contacts presse :**

**FNSEA** : Sabri Derradji – 06 21 16 80 84 – [sabri.derradji@reseaufnsea.fr](mailto:sabri.derradji@reseaufnsea.fr)

**JA** : Gaëtan Labardin – 07 86 22 90 67 – [glabardin@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:glabardin@jeunes-agriculteurs.fr)